VAE Diplôme d'État Auxiliaire de Puériculture (DE AP)

L'auxiliaire de puériculture accompagne les enfants, de la naissance jusqu'à l'adolescence, dans les gestes de la vie quotidienne (soins, hygiène, alimentation, éveil). Ce professionnel participe à leur développement physique et affectif, en lien avec les familles et les équipes éducatives ou soignantes. Il/Elle exerce en maternité, crèche, halte-garderie, service hospitalier ou à domicile. C'est un métier à la fois technique, éducatif et relationnel.

Débouchés et évolutions professionnelles :

L'auxiliaire de puériculture peut exercer dans différents environnements :

Secteur social et petite enfance

- Crèches et multi-accueils
- Haltes-garderies
- Jardins d'enfants
- Centres de protection maternelle et infantile (PMI)
- Maisons d'assistantes maternelles (MAM)

Secteur médical et médico-social

- Hôpitaux publics ou cliniques privées (maternité, néonatologie, pédiatrie)
- Centres de rééducation pédiatrique
- Structures d'accueil pour enfants en situation de handicap

Avec de l'expérience, l'auxiliaire de puériculture peut évoluer vers :

- **Infirmier**
- **Éducateur de jeunes enfants (EJE)**
- **Aide-soignante**
- **Puéricultrice**
- **Responsable de structure petite enfance**

Certaines de ces évolutions nécessitent une formation complémentaire et/ou un accompagnement VAE.

Des dispenses et allègements de formation existent entre le DE AP et d'autres certifications.

Objectifs

Objectif principal :

Faire reconnaître vos compétences acquises sur le terrain afin d'obtenir le Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DE AP).

Objectifs spécifiques :

- Analyser et formaliser votre parcours professionnel.
- Identifier et valoriser vos compétences au regard du référentiel du DE AP.
- Organiser votre travail de rédaction et d'argumentation.
- Maîtriser l'expression écrite et orale pour défendre votre dossier devant le jury.

Public concerné et pré-requis

Critères de recevabilité

Pour présenter votre dossier devant un jury de certification, vous devez justifier d'une **expérience significative et en lien direct avec le diplôme visé**. Cette expérience peut être acquise sous différents statuts (Salarié, Indépendant, Bénévole, Volontaire, Membre d'une association).

Dans le cadre d'un accompagnement à distance ou hybride, le candidat s'engage à disposer des équipements et outils nécessaires pour garantir le bon déroulement de sa démarche VAE.

Outils nécessaires :

- Un ordinateur ou une tablette
- Une connexion Internet stable
- Une adresse e-mail personnelle, fonctionnelle et consultée régulièrement
- Un logiciel de traitement de texte (par exemple : Word, LibreOffice…)

Important : L'**AFGSU2** (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence – Niveau 2) est obligatoire pour obtenir le **DE AP**. Cette formation permet d'acquérir les compétences nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence auprès des publics vulnérables (milieu médical, éducatif ou social).

Plus d'informations ici

Votre intervenant

Formés à l'accompagnement VAE et experts du référentiel DE AP, nos professionnels sont là pour vous préparer dans les meilleures conditions

Notre démarche

Le parcours d'accompagnement peut s'organiser en collectif et/ou individuel.

Un accompagnement collectif : Le travail en groupe favorise entraide, soutien et dynamique positive tout au long de la démarche. L'accompagnateur et le groupe deviennent médiateurs entre le candidat et sa propre expérience, ils facilitent par l'écoute et le questionnement la reconstitution des expériences et facilitent l'identification des compétences développées.

Des entretiens individuels : Ils sont sécurisants et contribuent à préserver la motivation dans le temps. Ces entretiens permettent de guider le candidat dans l'écriture de son dossier et d'identifier d'éventuels freins dans sa progression.

Un travail intersession encadré : La démarche de validation nécessite un travail personnel important. Fort de nos expériences d'accompagnement en validation, nous proposons une méthodologie d'écriture simple et structurée, basée sur l'organisation chronologique des idées et la réappropriation du vocabulaire professionnel.

La simulation : Pour la préparation à l'entretien final devant le jury, nous procédons à une « simulation d'oral ». Les membres du groupe et/ou l'accompagnateur jouent le rôle du jury, écoutent et questionnent avec bienveillance le candidat sur son livret pour permettre au candidat de perfectionner sa présentation.

Moyens techniques

Nous proposons plusieurs formules d'accompagnement, afin de personnaliser au mieux chaque parcours. L'Architecte de Parcours se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la durée la plus adaptée. Ces formules sont modulables selon vos besoins.

Un parcours d'accompagnement VAE peut débuter à tout moment, selon vos disponibilités.

Nous proposons diverses modalités d'accompagnement.

L'accompagnement à l'architecture (livret 1) :

- à distance sur toute la France,
- en présentiel en région Centre-Val de Loire et sur le secteur Nouvelle-Aquitaine Nord.

L'accompagnement avec un formateur (livret 2) :

- à distance sur l'ensemble du territoire,
- en présentiel dans nos différents sites : région Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine Nord ainsi qu'à Lyon, Versailles, Brest et Pessac.

Nous proposons plusieurs formules flexibles pour répondre à votre situation :

- **Accompagnement complet** : prise en charge de l'ensemble des blocs de compétences du DEAP.

- **Accompagnement partiel** : destiné aux candidats disposant de dispenses ou d'équivalences, pour un parcours ciblé et allégé.

Pour vérifier vos droits à dispense ou équivalence, consultez la fiche RNCP35832 – DE – Auxiliaire de puériculture (rubrique « Liens avec d'autres certifications professionnelles »).

À noter : Chaque bloc de compétences est autonome et peut être validé indépendamment des autres.

Nous proposons également différents modes d'organisation :

- 100 % distanciel
- 100 % Présentiel
- Format mixte (alternant distanciel et présentiel)

Livrables

- Livret de validation
- Livret d'accueil du candidat

Certification

- **Libellé** : DE Auxiliaire de Puériculture
- **Code RNCP** : **RNCP35832**
- **Nom du certificateur** : Ministère chargé de la santé
- **Date d'enregistrement de la certification** : **01-09-2021**

Evaluation

Retrouvez ci-dessous les étapes clés du processus d'évaluation :

1. **Dossier de validation**
 Le candidat doit constituer un dossier démontrant ses compétences et son expérience en lien avec le référentiel du DE AP.
2. **Entretien oral**
 Le candidat présente son parcours et répond aux questions d'un jury composé de professionnels.

Décisions possibles du jury :

- **Validation totale** → Obtention du DE AP
- **Validation partielle** → Certaines compétences sont validées, et des compléments de formation ou d'expérience sont demandés pour valider l'ensemble du diplôme.
- **Non-validation** → Compétences insuffisantes

Pourquoi choisir FORMA SANTÉ ?

En 2025 :

- Nombre de candidats présentés : 6
- Taux de satisfaction : 100 %*
- Taux de recommandation : 100 %*
- Taux de validation complète : 50 %
- Taux de validation partielle : 17%

*Données issues d'une enquête de satisfaction complétée par 4 candidats accompagnés.

FORMATION INITIALE

Durée : La durée du parcours est personnalisée.

Tarif : Le tarif évolue en fonction de la durée du parcours. Exemples de parcours moyen : 24h = 1980 € / 12h = 1140 €

Demande de contact
Demande de devis

Dernière modification le 6 octobre 2026 à 12h09

FORMASANTÉ
50 rue Tudelle - 45100 ORLEANS
02 38 56 01 01
contact@formasante.fr